

Division des Déficiences du Développement - Dérogations DD : Résumé du Service

2024

Formation D'aidant Familial

La définition et les limites du service décrites ci-dessous n'incluent pas tous les détails et exigences. Pour connaître les normes de service, les limitations, les types et qualifications des prestataires et les informations de remboursement, reportez-vous à la renonciation Medicaid HCBS DD appropriée.

Disponibilité de la Renonciation

Renonciation au Soutien Familial (RSF)

Codes de Service NFOCUS

Formation D'aidant Familial 5827

Définition du Service

Le service de formation des aidants familiaux est centré sur la personne et offre une formation et une éducation individualisées à l'aidant non rémunéré vivant actuellement au domicile familial qui fournit un soutien au participant.

Conditions de Prestation

- A. Le participant choisit chaque service en fonction de ses besoins.
 - 1. Les services devraient accroître l'indépendance et l'intégration communautaire; et
 - 2. Les services de renonciation choisis et les personnes qui les fournissent sont documentés dans le plan de soutien individuel (PSI) du participant.
- B. La formation des aidants familiaux vise à aider l'aidant non rémunéré à comprendre et à répondre aux besoins du participant en s'appuyant sur ses propres compétences et connaissances pour devenir plus compétent pour aider le participant à atteindre ses objectifs de vie.
- C. Le service de formation des aidants familiaux peut aborder des domaines tels que :
 - 1. Comprendre le handicap du participant soutenu ;
 - 2. Acquérir une plus grande compétence et une plus grande confiance dans la fourniture de soutiens ;
 - 3. Développer ou améliorer les stratégies parentales clés ; et
 - 4. D'autres domaines afin que l'aidant non rémunéré puisse soutenir le plus efficacement possible les objectifs et les résultats souhaités du participant, tels que décrits dans le plan de service centré sur la personne.
- D. Le service de formation des aidants familiaux doit être nécessaire pour atteindre les résultats attendus identifiés dans le plan de services centré sur la personne du participant et doit être directement lié au rôle de l'aidant non rémunéré dans le soutien du participant dans les domaines spécifiés dans le plan de services centré sur la personne. Toute formation destinée au soignant qui fournit un soutien non rémunéré au participant doit être incluse dans le plan de services du participant.
- E. La formation d'aidant familial présente les limites suivantes :
 - 1. Ce service ne peut pas être fourni dans le but de former ou d'éduquer des soignants rémunérés.
 - 2. Ce service ne doit pas chevaucher, supplanter ou dupliquer d'autres services comparables fournis par le plan d'État Medicaid, y compris les services EPSDT ou HCBS Waiver.

Exigences pour les Prestataires

Les informations décrites ci-dessous n'incluent pas toutes les exigences des prestataires. Il s'agit d'informations générales sur les fournisseurs de ce service DD spécifique.

- A. Tous les prestataires de services de dérogation doivent :
 - 1. Être un prestataire Medicaid ;
 - 2. Se conformer à tous les titres applicables du code administratif du Nebraska et aux statuts de l'État du Nebraska ;
 - 3. Adhérer aux normes décrites dans l'accord de prestation de services de la Division of Medicaid et des soins de longue durée ;
 - 4. Suivre les formations DHHS sur demande ; et
 - 5. Utiliser les précautions universelles.
- B. La formation des aidants familiaux peut être offerte par un fournisseur.
 - 1. Un prestataire est une entreprise ou une agence inscrite en tant que fournisseur Medicaid, mais non certifiée en tant que prestataire DD.
- C. La formation des aidants familiaux ne peut pas être autodirigée.
- D. Un membre de la famille du participant, mais pas un tuteur ou une autre personne légalement responsable du participant, peut dispenser une formation d'aidant familial lorsqu'il répond à d'autres exigences. Étant donné que ce service n'est disponible qu'auprès de prestataires de services, le proche doit être un employé d'un prestataire de services de services.

Tarifs

- A. La formation des aidants familiaux comprend le paiement disponible pour les frais d'inscription et de formation associés à l'enseignement formel dans les domaines pertinents aux besoins des participants identifiés dans le plan de service. Le paiement n'est pas disponible pour les frais de déplacement/transport, de repas et d'hébergement pour la nuit pour assister à un événement de formation ou à une conférence.
- B. Le montant des services préalablement autorisés est basé sur les besoins du participant tels que documentés dans le plan de services centré sur la personne et dans les limites du budget annuel approuvé du participant.
- C. Les frais d'inscription aux programmes éducatifs et de formation, aux ateliers et aux conférences pour les aidants naturels non rémunérés sont limités à 500,00 \$ par année budgétaire annuelle.
- D. Les tarifs DD sont répertoriés sur la [page Web du prestataire DD](#).
 - 1. Une seule grille tarifaire est en vigueur à la fois.
 - 2. La date de début est indiquée sur chaque barème ; lorsqu'un barème n'est plus valide, une date de fin est ajoutée.